



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, le 2 juillet 2002

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Corrigendum 1 (03/2001)

Recommandation UIT-T G.729 Annexe I (02/2000)

Codage de la parole à 8 kbit/s par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique conjuguée – Annexe I: implémentation de référence en virgule fixe du vocodeur CS-ACELP G.729 avec intégration des Annexes B, D et E

Origine: réunion de la CE 16 tenue à Genève du 13 au 17 novembre 2000: description textuelle

Conformément aux délibérations qui ont eu lieu lors de l'examen de la Question 19/16 et sur la base de la Contribution tardive 79, les modifications suivantes ont été apportées à la description textuelle de l'Annexe I de la Rec. UIT-T G.729 (voir le tableau ci-dessous).

N°	Emplacement	Texte actuel	Texte proposé
1	I.5.1, 8 ^e ligne	<i>Vad_dec</i>	<i>Vad_deci</i>
2	I.5.1.1, dans la 2 ^e équation sous écart type de délai tonal , 2 occurrences	$\sum_{i=1}^{i=5}$	$\sum_{i=1}^5$
3	I.5.1.1, dans l'équation de la moyenne glissante de gain tonal	$\sum_{i=1}^{i=5}$	$\sum_{i=1}^5$
4	I.5.1.1, 9 ^e ligne sous indicateur de lissage de délai tonal et de force d'éléments voisés	si (... ou (<i>Pflag2</i> ==1))	si (... ou (<i>Pflag2</i> ==1))
5	I.5.1.1, dernière ligne de c) sous compteurs de stationnarité	moyenne glissante de <i>count_music</i>	moyenne glissante de <i>count_music</i> (sans objet en français)

Ces corrections de forme n'ont aucune incidence sur le programme source C.